



Transcription : Module 5 - Suivi et vérification de la performance des mesures de contrôle

Bienvenue dans le module 5 intitulé " Suivi et vérification de la performance des mesures de contrôle ".

Dans ce module, nous répondrons aux questions suivantes :

- Le système d'assainissement fonctionne-t-il comme prévu ?
- Est-il efficace ?

Dans le module 5, nous allons :

- Définir et mettre en œuvre du suivi opérationnel.
- Vérifier la performance du système.
- Auditer le système.

À la fin, nous produirons un plan de suivi opérationnel.

Dans les modules précédents, nous avons vu que pour réduire un risque, des mesures de contrôle doivent être mises en place. Il existe deux types de suivi :

- Le suivi opérationnel vise à vérifier si la mesure de contrôle fonctionne.
- La vérification vise à contrôler l'impact global de ces mesures de contrôle.

Le module 5 permet d'obtenir des données qui prouvent que les opérations existantes sont conformes. Dans le cas contraire, des améliorations sont nécessaires.

Le suivi opérationnel recueille et utilise des :

- Observations et mesures simples, telles que le débit pour vérifier les temps de rétention, la température du compostage, l'observation des pratiques de l'exploitation, etc.
- Prélèvements et analyses, tels que la demande chimique en oxygène, la demande biochimique en oxygène et les solides en suspension.

Pour des raisons pratiques, seul un nombre limité d'indicateurs peut être contrôlé. Cependant, nous devons nous assurer que le suivi couvre l'ensemble de la chaîne de services d'assainissement.

Au niveau des toilettes, les paramètres de contrôle possibles sont les suivants :

- La qualité de la construction
- L'existence d'installations pour se laver les mains
- La propreté des installations

Ces paramètres peuvent être collectés par le biais d'inspections des logements et des bâtiments, qui peuvent être effectuées de manière routinière, dans le cadre d'enquêtes périodiques/spéciales ou lors d'un recensement national.

Lors de l'étape de confinement, les paramètres possibles sont les suivants :

- État de la dalle de couverture (fissurée/endommagée),
- Débordements visibles
- Le temps de repos des technologies d'assainissement à sec.

Ces données peuvent également être collectées lors des inspections des logements et des bâtiments.

Dans les documents à lire, vous trouverez des formulaires d'inspection sanitaire. Il s'agit de listes de contrôle standardisées permettant d'identifier les facteurs de risque dans les installations sanitaires ou à proximité de celles-ci. Les inspections sanitaires peuvent être effectuées par des représentants de la communauté, des inspecteurs de la santé environnementale ou des agents de terrain d'organisations nationales et internationales.



À l'étape du transport, les paramètres de suivi possibles sont les suivants :

- L'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) par les travailleurs sanitaires
- Le nombre d'opérateurs agréés
- L'utilisation des Itinéraires prédéfinies
- L'étendue des fuites dans les égouts
- Propreté des collecteurs

Les données sur la vidange et le transport des installations sur site et sur les fuites ou les débordements d'eaux usées non traitées peuvent être collectées auprès des consommateurs, des opérateurs formels et informels et, le cas échéant, dans certains cas, des autorités d'agrément ou organismes de réglementation.

À l'étape du traitement, les paramètres de suivi typiques sont les suivants :

- Le débit
- Temps de séjour
- Demande chimique en oxygène, demande biochimique en oxygène et matières en suspension.
- Les températures de compostage.

Les données relatives à l'efficacité du traitement des boues et des eaux usées peuvent être collectées auprès des opérateurs et vérifiées par des prélèvements occasionnels et des analyses en laboratoire indépendantes.

À l'étape de l'utilisation finale/de l'élimination, les paramètres de suivi comprennent :

- L'inspection visuelle du processus d'application/irrigation
- La comparaison entre la durée réelle et la durée prévue des périodes de rétention
- La fréquence du port d'équipements de protection individuelle par les agriculteurs.

Les données peuvent être collectées par le biais d'inspections des exploitations agricoles voisines, au moyen d'enquêtes de routine ou périodiques.

Le suivi de toutes les mesures de contrôle n'est pas toujours aisément réalisable. Les points de contrôle les plus critiques, c'est-à-dire ceux qui concernent les risques les plus élevés, doivent être prioritaires.

Les seuils critiques sont généralement des valeurs numériques correspondant à la mesure d'un paramètre, mais il est parfois approprié d'appliquer des limites plus subjectives.

Voici un formulaire d'enregistrement typique, qui comprend les aspects suivants :

- Paramètre (mesurable ou observable) ;
- Méthode de suivi ;
- Fréquence des contrôles ;
- Personne responsable du suivi ;
- Seuil critique ;
- Mesure à prendre lorsque le seuil critique n'est pas respecté.

Parlons maintenant de la vérification des performances. L'étape 5.2 consiste à vérifier si le système fonctionne comme prévu.

Le contrôle de vérification peut être effectué par l'équipe de la PGSSA ou par une autorité externe.

Les données de vérification peuvent inclure :

- Pour les toilettes : l'utilisation des toilettes
- Pour le confinement : la concentration des agents pathogènes dans les eaux souterraines
- Transport : Quantité de boues fécales transférées vers le système de traitement
- Traitement : Analyse microbiologique des effluents, par exemple E. coli et œufs d'helminthes.



- Utilisation finale/élimination : Analyse microbiologique des cultures, des produits halieutiques et des eaux à la sortie du système et aux différents points d'exposition, par exemple E. coli et œufs d'helminthes.

L'étape 5.3 concerne l'audit du système et fournit en toute indépendance des preuves supplémentaires sur les performances du système et de la qualité de la PGSSA. Les audits peuvent être une exigence réglementaires et peuvent être effectués par des auditeurs internes, des organismes réglementaires ou des auditeurs indépendants. Il conviendra d'identifier le personnel qualifié et expérimenté pour l'audit.

Très bien ! Nous avons donc terminé le module 5. Vous avez appris à :

- Définir et mettre en œuvre le suivi opérationnel.
- Vérifier les performances du système.
- Auditer le système.

Dans le prochain et dernier module, vous apprendrez à élaborer les programmes d'appui et à réviser les plans.

Merci de votre attention !